

# De la complémentaire « santé » au régime unique

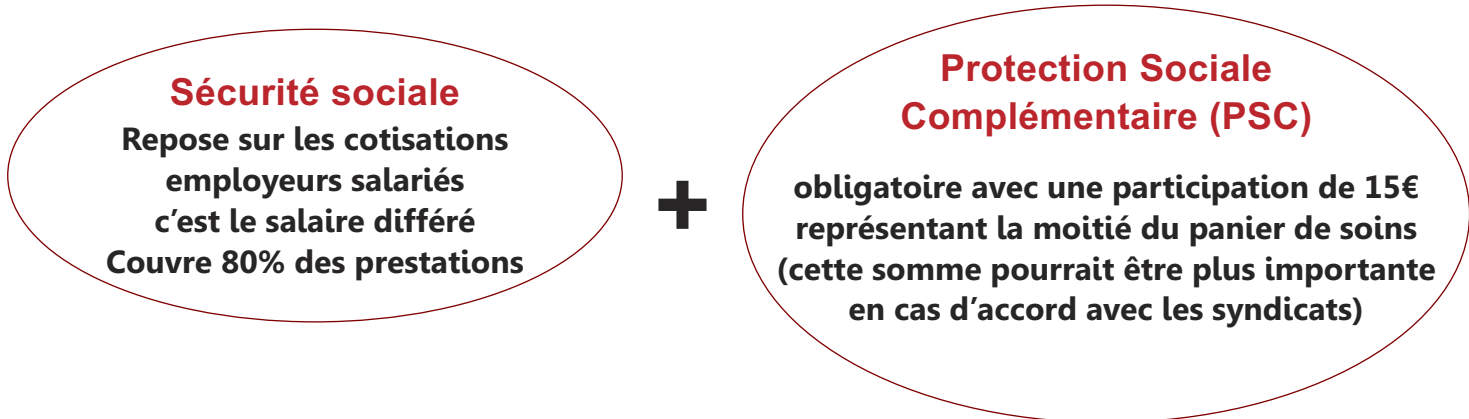
## Actuellement



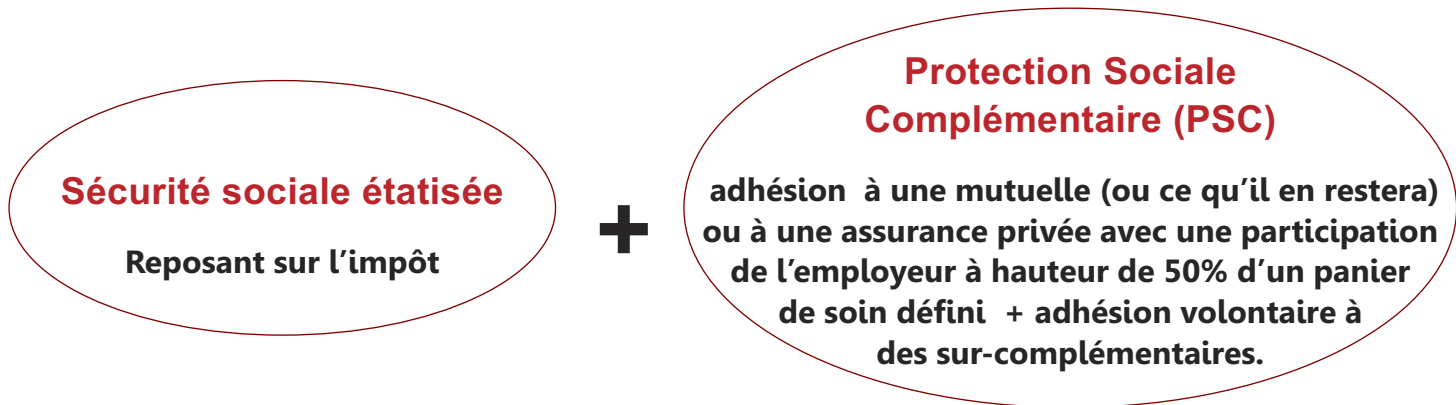
Le budget de la Sécurité sociale est distinct de celui de l'État. Depuis 1995, le parlement s'est octroyé le pouvoir de le gérer via la loi de financement de la Sécurité sociale. Il décide donc arbitrairement de ce qui est remboursé ou non.

Le budget des complémentaires (mutuelles ou assurances) est constitué des cotisations des adhérents et des placements de ces organismes.

## Le projet actuel du gouvernement



## Le projet à terme du gouvernement



La protection sociale complémentaire telle qu'elle est prévue par ce gouvernement, c'est le même projet que la retraite universelle par points que Macron a voulu nous imposer, projet que la FNEC FP-FO combat.